



BULLETIN MUNICIPAL - AVRIL 2025

SAINT-MARD VIVRE ENSEMBLE

ÉDITO

Chères habitantes, chers habitants de Saint-Mard,

C'est avec plaisir que je vous présente la publication trimestrielle notre bulletin municipal, un moment privilégié pour faire le point sur la vie de notre belle commune et ses projets en cours.

Ce trimestre a été riche en nouveautés et en initiatives pour renforcer le lien communautaire et améliorer notre cadre de vie. Tout d'abord, nous sommes heureux d'annoncer **l'installation de boîtes à livres**. Imaginées et conçues par le Conseil Municipal des Jeunes, elles ont trouvé leur place dans plusieurs hameaux. Ces espaces d'échange et de partage culturel sont une belle façon de favoriser la lecture et la convivialité entre voisins.

Par ailleurs, **le parc des Petits Galopins a été doté de nouveaux jeux** pour le plaisir de nos jeunes habitants. Nous espérons que ces aménagements contribueront à rendre nos espaces verts encore plus accueillants et dynamiques.

Un rappel important à tous : pour préserver la tranquillité et la propreté de notre environnement, **merci de respecter les règles de bon voisinage**. Évitez les nuisances sonores, taillez vos haies de manière régulière, ne brûlez pas vos déchets et ramassez systématiquement les déjections canines.

Enfin, nous sommes fiers d'annoncer **le démarrage de la construction de la centrale photovoltaïque**. Ce projet s'inscrit dans notre démarche de développement durable et d'engagement pour une énergie propre et responsable.

Le budget de l'année a été voté, ce 8 avril dernier. Nous vous le présenterons plus en détail dans la prochaine édition.

Le jeudi 8 mai marquera le 80ème anniversaire de la capitulation du régime nazi. En ce jour férié, nous vous attendons nombreux pour marquer notre attachement à la démocratie reconquise si durement par nos aïeux.

Bien à vous,
Barbara GAUTIER
Maire de Saint-Mard

Puybardon

N° 33

Boisseuil

La Jarriette

Boutrit

Maizeron

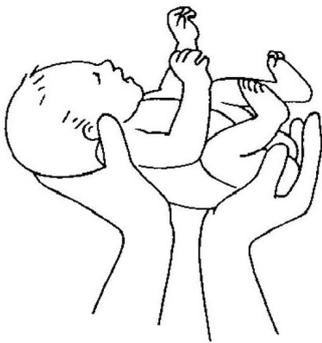
Le Bourg

La Laigne Charentenay

L'Abbaye

État civil du 01/01 au 31/03

2 Naissances



1 PACS

2 Décès



Nous rendons hommage à M. Jean Bertin, doyen de la commune et ancien élu, qui nous a quittés le 11 mars dernier.

Boîtes à Livres

Initiées par le Conseil Municipal des Jeunes, et en grande partie construites par nos jeunes élus, les boîtes à livres ont (enfin) trouvé leur place dans notre commune.

Retrouvez - les à **Boutrit** (abri bus en bas de la rue de la Priolaire); à **Maizeron** (abri bus - rue de Mayence), à **Boisseuil** (abri bus - place de l'avenir), à **Charentenay** (abri bus - rue Pont Bouillard), dans le **bourg** (auvent du champ de foire).



Charentenay



Maizeron



Champ de foire

Boisseuil – Abri bus – place de l'Avenir

Cette boîte à livres, différentes des autres, a été magnifiquement construite et offerte à la commune par **M. OLLIVEAU Hubert**, ancien menuisier de la commune.

Nous le remercions pour ce beau cadeau qui vient compléter le travail du Conseil Municipal des Jeunes.



Installation des jeux au Parc des Petits Galopins - Boisseuil

Choisis par le Conseil Municipal des Jeunes, les jeux pour enfants ont de nouveau retrouvé leur place au sein du parc des Petits Galopins.

Vous y retrouverez : un pont de Tarzan, un cadre à grimper, un jeu à ressort, une balançoire horizontale, un bateau multifonctions, une balançoire portique / nid.

Ces jeux s'adressent aux enfants de 1 à 12 ans, selon les jeux. Ils restent sous la surveillance des parents ou adultes accompagnateurs majeurs.

Nous vous souhaitons de beaux moments de jeu et détente !



JANVIER

Approbation et validation du Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) proposé par la RESE

Le Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie (SCDECI) est un document d'analyse et de planification de la Défense Extérieure contre l'incendie (DECI) au regard des risques d'incendie présents et à venir.

L'approbation de ce schéma répond à la volonté d'assurer une protection maximale aux résidents de la commune et aux biens de ceux-ci et de se conformer à l'obligation réglementaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 11 voix POUR, décide d'accepter le schéma communal DECI de la commune réalisé par la Rese, et validé par le SDIS 17.

Convention fourrière animale 2025 avec l'Association pour le Secours et la Protection des Animaux de Châtelailon (ASPAC)

Présentation au Conseil municipal de la convention de fourrière animale avec l'ASPAC pour l'année 2025. L'ASPAC s'engage à recueillir tout chien errant (sauf 1ère catégorie) qui sera apporté et confié par un agent communal ou un particulier si ce dernier est porteur d'un mot de la mairie.

L'ASPAC s'engage à effectuer toutes les démarches et recherches utiles pour retrouver les propriétaires ou assumer le placement de l'animal dans un foyer.

Les chiens « mordeurs » devront subir au préalable une évaluation comportementale par un vétérinaire et les chiens blessés devront également être examinés par ce dernier, avant d'être déposés à l'ASPAC. Les frais afférents resteront à la charge de la commune et ne pourront en aucun cas être imputés à l'Association.

Pour rappel, la convention prend effet à partir du 1er janvier de chaque année et pourra être reconduite automatiquement chaque année ou résiliée un mois avant échéance, par lettre recommandée, par l'une ou l'autre des parties. Le montant de l'adhésion s'élève à 674.85 € pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité par 11 voix POUR autorise Madame le Maire à signer la convention.

FEVRIER

Protection sociale complémentaire

Les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir :

- Le risque prévoyance : incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou décès.
- Le risque santé : frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident,

Après la mise en place de cette participation obligatoire pour le risque prévoyance, celle-ci deviendra également effective au 1^{er} janvier 2026 pour le risque santé, pour un montant minimal fixé actuellement à 15 euros brut par mois et par agent.

La participation peut être accordée dans le respect de la procédure :

- soit de labellisation. Dans ce cas, l'employeur verse une participation aux agents qui ont adhéré à l'un des produits labellisés, parmi ceux mentionnés sur la liste publiée sur le site internet du ministère chargé des collectivités territoriales,
- soit de convention de participation, associée à un contrat collectif d'assurance, conclue à l'issue d'une procédure d'appel à concurrence spécifique, avec un organisme d'assurance bénéficiant de la qualité de mutuelle ou d'union de mutuelles, d'institution de prévoyance ou de société d'assurance

Cette consultation est réalisée :

- o soit par la collectivité,
- o soit par le centre de gestion du ressort de la collectivité. Dans ce cas, la collectivité doit confier, préalablement à la consultation, un mandat au centre de gestion. A l'issue de la consultation, l'adhésion de la collectivité à la convention de participation proposée reste libre et donc sans obligation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité par 10 voix POUR :

- de retenir la procédure de convention de participation, avec son contrat d'assurance collective à adhésion facultative des agents, selon la procédure d'appel à concurrence organisée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime,
- de donner, ainsi, mandat au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion d'une convention de participation pour la couverture du risque santé au 1^{er} janvier 2026,
- d'accorder une participation aux fonctionnaires et agents contractuels de droit public et de droit privé dans l'effectif qui adhéreront au contrat collectif d'assurance conclu à l'issue de la procédure d'appel à la concurrence, et de fixer le niveau de cette participation comme suit : versement d'un montant unitaire mensuel brut de : **15 € par agent**.

La participation sera confirmée par délibération, à l'issue de la procédure de consultation.

MARS

Budget principal : approbation du compte administratif 2024

Le compte administratif de l'exercice 2024 s'établit ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	872 490.47 €	271 431.74 €
RECETTES	980 590.14 €	427 909.08 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	108 099.67 €	156 477.34 €

Ces éléments entendus et Madame le Maire s'étant retirée, Monsieur Patrick LE PICARD demande au Conseil municipal de se prononcer.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité 9 Voix POUR, approuve le compte administratif 2024 du budget principal.

Vie Communale

Nouveau à Saint Mard



Repas, buffet, cocktail
familiale, d'entreprise ou
collectivité,
cuisine du monde
et française,
pâtisserie individuelle
et gâteau festif.


06 70 39 62 43
stephanie.dufaitre@hotmail.fr

Les Vœux - 24 janvier



Madame le Maire, accompagnée des élus du Conseil Municipal, a présenté ses vœux à la population le 24 janvier dernier.

L'occasion de faire un bilan de l'année écoulée et d'évoquer les projets à venir mais également de remercier M. Sébastien DEGRIL suite à son départ de la commune et d'accueillir Mme Amélie VITEL au poste de chef cuisinier.

Madame le Maire remercie notamment de leur présence, Madame Catherine DESPREZ, Vice - Présidente de la Communauté de Communes Aunis Sud et du Département de la Charente - Maritime, les maires et représentants des communes voisines ainsi que les représentants de la Gendarmerie Nationale et du corps des Sapeurs-Pompiers.

Environ 150 personnes étaient donc présentes dans la salle pour la soirée.

Cette dernière s'est terminée par un beau buffet très convivial préparé par l'épicerie communale « Loc'aux Saveurs ».



19 mars 1962

Que commémore-t-on le 19 mars ?

La loi du 6 décembre 2012 a institué le 19 mars comme la journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la Guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc. Le 19 mars est le jour anniversaire du cessez-le-feu en Algérie.

Cette journée permet de commémorer les accords d'Évian du 18 mars 1962, de rassembler et rendre hommage à toutes les victimes civiles ou militaires qui sont tombées durant la Guerre d'Algérie et les combats au Maroc et en Tunisie. Plusieurs cérémonies commémoratives sont organisées dans toute la France.

A Saint-Mard, un hommage est rendu à M. Régis Faucher, mort pour la France, le 20 août 1956.





Règles de Bon Voisinage : nuisances sonores



Le bruit émis par une tondeuse à gazon ou tout autre appareil bruyant peut devenir rapidement un cauchemar. Effectuée de manière intempestive, c'est-à-dire trop tôt le matin ou trop tard le soir, la tonte de pelouse est susceptible de porter atteinte à la tranquillité et à la santé de vos voisins.

Nous rappelons qu'il est interdit de nuire à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme en faisant un bruit répétitif, intensif ou qui dure dans le temps. Ces désagréments sont qualifiés de troubles anormaux de voisinage lorsqu'ils sont commis en journée et de tapage nocturne entre 22h et 7h.

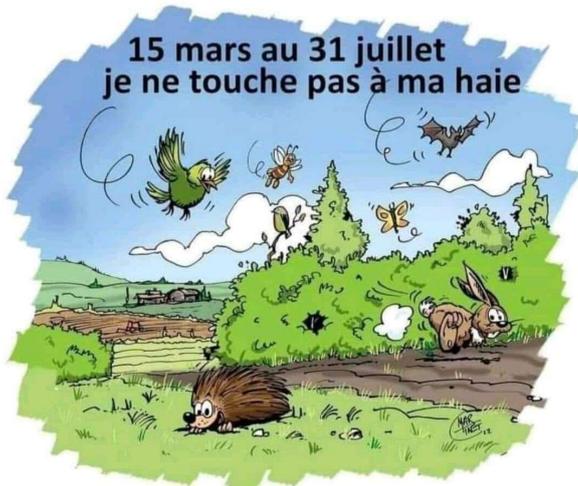
Pour un meilleur vivre ensemble, nous vous demandons de bien vouloir **respecter les horaires** suivants pour **tous travaux de bricolage ou de jardinage** effectués à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage :

- ✓ Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- ✓ Le samedi : de 9h à 12h et de 14h à 19h
- ✓ Le dimanche et jours fériés : de 10h à 12h



Tailles des haies, attention aux dates !

Les haies sont, durant le printemps et l'été, un formidable habitat de reproduction et d'alimentation pour de nombreuses espèces animales et plus particulièrement pour les oiseaux qui y nidifient. Les oiseaux sont pour la plupart, des espèces protégées par la réglementation nationale. Par conséquent, la destruction d'individu, la perturbation intentionnelle et la destruction de l'habitat sont interdits et sanctionnables.



La taille des haies entre le 15 mars et le 31 juillet peut avoir de graves conséquences pour le bon accomplissement du cycle biologique des espèces animales et contribue au déclin de la biodiversité. Il est vivement recommandé de ne pas tailler les haies durant cette période.

Pour les agriculteurs, la taille des haies est strictement interdite du 1^{er} avril au 31 juillet par application de l'arrêté du 24 avril 2015 relatif aux règles de conditions agricoles et environnementales.



Le brûlage des déchets : c'est interdit !

La préfecture rappelle qu'il est formellement interdit de brûler des déchets végétaux à l'air libre (tontes de pelouses, branchages issus de la taille des arbres et arbustes, feuilles...) sur l'ensemble du territoire.

En effet, ces brûlages émettent de nombreux composés toxiques (particules, dioxines...) et sont une source importante de pollution de l'air ambiant.

Selon Santé publique France, la pollution atmosphérique serait à l'origine de 6 500 décès prématurés par an en Nouvelle Aquitaine. Cette pollution est due principalement aux émissions des véhicules, du chauffage, des industries, de l'agriculture mais aussi au brûlage des déchets verts produits par les ménages.

Les contrevenants à cette interdiction s'exposent à une amende pouvant aller jusqu'à 450 euros.

De surcroît, brûler des déchets peut causer des troubles du voisinage, que ce soit à cause des odeurs ou de la fumée dégagées. Des solutions alternatives existent !

Plutôt que de brûler leurs déchets, les particuliers peuvent les apporter à la déchèterie la plus proche ou les composter. Dans la région, 98 % de la population a accès à une déchèterie. Pour trouver la déchèterie la plus proche de chez soi, rendez-vous sur le site de Cyclad : <https://cyclad.org>.



Quand on l'aime, on ramasse !

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les plates-bandes, pelouses, les espaces verts publics, les aires de jeux..., par mesure d'hygiène bien compréhensible et par nécessité de propreté du domaine public que chacun est en droit d'attendre.

La vue d'une crotte de chien n'est guère plaisante à moins que vous ne soyez un coprophile convaincu.

Un espace vert est, en priorité, réservé à des jeux d'enfants plutôt qu'à un canidrome.

Une seule solution, ramasser les déjections. Il suffit de prévoir une paire de gants ménagers et quelques serviettes en papier ou un sachet...

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections de son animal sur le domaine public communal.

Le non-ramassage des déjections de son animal fait encourir à son propriétaire une amende prévue pour les contraventions de 3e classe (450 €).



DEPÔTS SAUVAGES

STOP

aux dépôts sauvages
sur l'espace public !

STOP ! AUX INCIVILITÉS

En ce début d'année, la commune déplore à nouveau de trop nombreux dépôts sauvages.

Les dépôts sauvages sont des actes d'incivilité qui ne sont pas sans conséquence : en milieu naturels, les dépôts sauvages dégradent la qualité des paysages, peuvent polluer les sols, l'air et les eaux de rivières, altérer la qualité des nappes phréatiques et appauvrir la faune et la flore locale.

Ces dépôts illicites ont un coût non négligeable pour la collectivité puisqu'ils nécessitent la mise en œuvre de moyens spécifiques pour assurer leur collecte.

Les dépôts sauvages sont punis par la loi (loi du 15/07/1975). Déposer, abandonner, jeter ou déverser tout type de déchets sur la voie publique, expose une amende forfaitaire de 68 € si l'amende est réglée immédiatement ou dans les 45 jours suivant le constat d'infraction et 180 € au-delà de ce délai.



La mairie de Saint-Mard remercie le syndicat Cyclad pour son aide précieuse lors de l'enlèvement de ces dépôts sauvages.



1, 2, 3 Soleil !

Un Loto Inoubliable : Un Grand Succès !

Le 23 mars 2025 restera dans les mémoires ! Grâce à la générosité et à l'enthousiasme de tous, notre loto a été un véritable succès. Cette belle après-midi a rassemblé plus de 300 participants, tous venus tenter leur chance et passer un moment convivial. Les nombreux lots offerts ont fait le bonheur des plus chanceux.

Un grand merci à tous ceux qui ont contribué à l'organisation, à la confection de crêpes et gâteaux, ainsi qu'à tous les bénévoles qui ont assuré la bonne marche de l'événement. Grâce à vous, nous avons pu récolter des fonds précieux pour financer les sorties à venir des écoles du RPI (Saint-Mard et Breuil-la-Réorte).



Ensemble, Faisons de la Kermesse un Moment Magique !

Votre aide, quelle qu'elle soit, sera précieuse pour faire de cette journée un moment festif et mémorable pour tous les enfants et leurs familles. Nous comptons sur votre énergie et votre enthousiasme pour faire de cette kermesse un grand succès, à l'image de notre loto !

À vos agendas, et rendez-vous **le 28 juin 2025** pour partager ensemble un moment de joie et de solidarité !

Nous cherchons d'ores et déjà des bénévoles pour différentes missions, telles que la tenue des stands de jeux, de la buvette, la préparation des animations, l'installation et la décoration du champ de foire, la confection de gâteaux et bien entendu le rangement après les festivités.

Si vous êtes prêts à donner un peu de votre temps pour participer à la préparation et au bon déroulement de cet événement, n'hésitez pas à contacter l'APE via Facebook (QR code en milieu de page), par email collectif123soleil@gmail.com, nous avons besoin de vous.

Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues !

Kaelan, EMCP

L'association continue la vente de jus de pommes, la vente des gâteaux Bijou ainsi que la récolte de dosettes Tassimo usagées qui perdure depuis juin 2021.

Nous avons mis en place, grâce à l'aide de Fiona Madeux, une collecte de cartouches d'imprimante jet d'encre.

Nos prochaines manifestations sont :

- Sortie moto de l'association le 8 Juin
- 2 lotos les samedi 4 octobre soir et dimanche 5 octobre après-midi.

Vous pouvez aussi soutenir Kaelan Emcp en prenant une adhésion annuelle à 12€, symboliquement 1€ par mois.

Faites un don ! Si vous souhaitez soutenir l'association, vous pouvez la contacter ou le faire directement sur www.lepotsolidaire.fr/pot/jryjm9ef

250 rue des petites jarries - La Jarriette de Boisseuil - Saint-Mard. Tél. 06 50 61 62 23.
kaelanemcp@gmail.com - Facebook : Kaelan, Enfant Malade le Courage à l'état Pur



Foyer Rural

Le Foyer Rural St Mard / Breuil la Réorte a organisé son premier « vide ta chambre » le dimanche 16 mars à la salle des fêtes de St Mard.

Nous avons accueilli 18 exposants. Cette journée a remporté un franc succès et sera reconduite l'année prochaine.

Le foyer organise prochainement :

Un atelier floral

Le mercredi 16 avril de 15h à 17h30

À la salle des associations à la Crignolée- Breuil la Réorte



Un troc plantes

Le dimanche 4 mai de 9h à 13h

À la salle des associations à la Crignolée - Breuil la Réorte



L'assemblée générale aura lieu le vendredi 16 mai à 18h15 dans la salle du foyer à Saint - Mard.

Nous recherchons une personne bénévole pour animer un atelier couture à la rentrée de septembre le mercredi après-midi.



Et pour quelques Meeples de plus ...

Association de jeux en Aunis Sud

Nous sommes une association de jeu nouvellement établie sur la commune de Saint Mard !

Tout d'abord, pourquoi ce nom ?

Le meeples, c'est le pion en bois ou en plastique protéiforme symbole de l'activité ludique actuelle, et nous n'en avons jamais assez !

Nous avons pour ambition de proposer dans un premier temps du jeu pour des adultes idéalement une soirée par semaine.

Ces soirées jeux seront l'occasion de jouer à de grands classiques mais aussi et surtout d'explorer la production ludique contemporaine.

Par la suite nous avons pour ambition de proposer des rencontres sporadiques autour du jeu dans des lieux sur les communes du territoire de la communauté.

Rejoignez-nous pour découvrir l'activité si le cœur vous en dit !

A bientôt !

quelquesmeeples.deplus@gmail.com ainsi que sur Facebook et Discord





Connaissez-vous l'épicerie Loc'aux Saveurs ?

Nous sommes Katia et David et nous voulions vous parler de notre épicerie située dans le bourg de Saint Mard. Nous sommes à l'écoute de nos clients et répondons à leurs besoins, depuis plus de 3 ans déjà. Nous offrons un vrai service de proximité.

Dans la boutique, Katia propose des produits de qualité à des prix abordables dans un lieu convivial où vous pouvez vous restaurer ou simplement déguster une boisson. Venez découvrir notre gamme de pains, viennoiseries, pâtisseries maison, produits locaux, légumes et fruits, fromages et crèmerie, épicerie sucrée, salée et des boissons. Le Sud-ouest, l'Hebdo et le gaz Butagaz sont également disponibles dans votre épicerie !

Retrouvez aussi nos produits dans l'**Epicerie à roulettes** de David !

Au volant de son camion d'épicerie, il sillonne les routes du canton, pour vous livrer à domicile (*Saint-Mard, Breuil-la-Réorte, Marsais, Saint-Georges-du-Bois, Saint-Germain-de-Marencennes, , Saint-Pierre-d'Amilly, Saint-Saturnin-du-Bois...*).

David vous propose un large choix de produits que vous pouvez acheter directement au camion. Toutefois, il vous est possible de passer commande à l'avance, par téléphone.

Vous voulez en savoir plus ! n'hésitez pas à nous contacter par téléphone. Nous nous ferons un plaisir de vous renseigner et de vous servir.



Sur présentation de ce bon, une terrine Larrignon : un fagot charentais ou une tartinade de boudin, vous sera offerte pour tout achat supérieur à 30 € hors restauration. Offre valable du 1er au 31 mai 2025.

Communiqué de presse
Le 10/02/2025



La construction de la centrale photovoltaïque du « petit Gaudron » à Saint-Mard développée par wpd solar France vient de débuter !

Le changement climatique affecte de plus en plus notre cadre de vie. Des pays, des régions et des paysages entiers changent et la France ne fait pas exception. A l'heure où un rapport de Météo France publié en début d'année estime que l'année 2024 a été l'une des plus chaudes jamais mesurées en France mais aussi l'une des plus pluvieuses, avec des records annuels battus dans plusieurs villes, le projet du Petit Gaudron à Saint-Mard est plus que jamais d'actualité !

Une centrale solaire qui permettra d'alimenter 1700 habitants.

Ce site de plus de 3 hectares situé sur une ancienne carrière qui a été envahie par la végétation et qui servait de décharge sauvage est en passe de devenir une centrale solaire d'une capacité de 3,09 MWc avec une production d'électricité verte annuelle estimée à 3 675 MWh. En ce début d'année, le terrain est aménagé en vue de sa construction. L'installation des structures est programmée en avril puis viendra l'installation des postes électriques et des raccordements. Enfin l'injection des premiers électrons pour des séries de test est programmée en août. Tout au long du chantier, wpd solar France ne manquera pas d'informer les Saint-Mardoises et Saint-Mardois du déroulé du chantier.

Qui est wpd ?

Producteur d'électricité 100% renouvelable, wpd France développe, finance, construit et exploite des parcs éoliens terrestres et solaires photovoltaïques. wpd France dispose d'une agence à Bordeaux et de 11 autres agences, ainsi que des représentations locales à travers toute la France.

wpd est un acteur engagé, garantissant des projets d'énergies renouvelables harmonieux, travaillant en étroite collaboration avec les collectivités territoriales, communes, services de l'Etat, population, associations locales, bureaux d'études et propriétaires de terrain.

wpd France a raccordé 510 MW de capacités éoliennes terrestres, et bénéficie d'un portefeuille de projets éoliens et photovoltaïques en cours de développement équivalent à 2,5 GW, dont plus de 1GW en énergie solaire.

Contact wpd solar France
Nicolas Guillemet
Tél : +33 (6) 88 94 80 95
Email : n.guillemet@wpd.fr

www.wpd.fr



DÉPUTÉ



Benoît BITEAU

Député de la
Charente-Maritime

A VOTRE ÉCOUTE, SUR LE TERRAIN !

📍 **LA JARRIE**

14 mars
18 avril
30 mai

📍 **SURGERES**

28 mars
9 mai
13 juin

📍 **COURÇON**

11 avril
23 mai
27 juin

📍 **AYTRE**

21 mars
2 mai
6 juin

📍 **MARANS**

4 avril
16 mai
20 juin



**Écologiste
et Social**
ASSEMBLÉE NATIONALE

Permanence de 14h à 18 h - Prise de RDV au 06 81 81 91 55

SENATEUR

Permanence Parlementaire de Mickaël VALLET
46, rue Dubois Meynardie
17 320 Marennes -Hiers-Brouage

Tel : 05 46 85 26 95

Courriel circonscription : cabsenateurvallet@protonmail.com
Courriel Sénat : m.vallet@senat.fr

Soyez assurés de notre disponibilité.

CEREMONIE



**La cérémonie commémorative du 8 mai 1945 se déroulera
À 11h00 au Monument aux Morts de Saint-Mard.**

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera servi à la salle des fêtes.

La cérémonie à Breuil la Réorte se déroulera à 10h00.

AGENDA

8 mai – 11h	Cérémonie	Municipalité
8 juin	Sortie moto	Association Kaelan, E.M.C.P.
14 & 15 juin	« Boisseuil en Fête »	Stade Boisseuillais
28 juin	Fête des écoles Champ de Foire	Ecoles du R.P.I.